



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2019/01

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JANVIER 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE DOSSIERS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS (AAP) « ESR » 2019 (ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, VIE ÉTUDIANTE, RECHERCHE ET PLATEFORMES MUTUALISÉES ET OUVERTES) DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne.
Vu l'appel à projets « ESR » 2019 de la Région Nouvelle-Aquitaine,*

Entendu l'exposé de Mme la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne,

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 janvier 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

après en avoir délibéré,

➡ décide :

- d'approuver l'ensemble des dossiers présentés en documents ci-joints à la présente délibération [respectivement pour le volet « enseignement supérieur » de l'AAP « ESR 2019 » d'une part (annexe n°1), pour le volet « vie étudiante » de l'AAP « ESR 2019 » d'autre part (annexe n°2)]

ET

- d'autoriser leur dépôt auprès des services de la Région Nouvelle-Aquitaine pour soumission dans le cadre de l'appel à projets « ESR » 2019 (enseignement supérieur, vie étudiante, recherche et plateformes mutualisées et ouvertes).

Délibéré par le conseil d'administration, le 11 janvier 2019.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	15
Nombre d'abstentions	11
Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de votes pour	24
Nombre de votes contre	0

Publié le : **31 JAN. 2019**

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le

18 JAN. 2019

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENCE
La Présidente,
Hélène VELASCO-GRACIET.